

L'honorable John Thomas Haig, C.R., de Winnipeg, Manitoba, est présenté par l'honorable C. C. Ballantyne et l'honorable Aimé Bénard.

L'honorable Eugène Paquet, C.P., M.D., de Bonaventure, Québec est présenté par l'honorable C. C. Ballantyne et l'honorable sir Thomas Chapais.

L'honorable Emile Fortin, M.D., de Lévis, est présenté par l'honorable C. C. Ballantyne et l'honorable Lucien Moraud.

L'honorable Charles Bourgeois, B.A., LL.M., est présenté par l'honorable C. C. Ballantyne et l'honorable P. E. Blondin.

L'honorable Frank Patrick O'Connor, de Toronto, Ontario, est présenté par l'honorable Raoul Dandurand et le très honorable George P. Graham.

Le Sénat suspend sa séance.

### OUVERTURE DE LA SESSION

Le très honorable sir Lyman P. Duff, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et ayant pris place au pied du Trône,

L'honorable PRÉSIDENT ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer celle-ci que c'est le désir du très honorable délégué du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

L'honorable PRÉSIDENT dit :

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes :

J'ai reçu ordre du très honorable délégué du Gouverneur général de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur général ne croit pas devoir annoncer les objets pour lesquels elle a convoqué le présent Parlement du Canada, avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, suivant la loi; mais à trois heures cet après-midi, Son Excellence annoncera les objets de la convocation de ce Parlement.

Il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat ajourne à deux heures et quarante-cinq minutes cet après-midi.

Le Sénat se réunit à deux heures et quarante-cinq minutes de l'après-midi.

### DISCOURS DU TRÔNE

A trois heures, Son Excellence le Gouverneur général se rend à la salle du Sénat et prend place au Trône. Il plaît à Son Excellence de requérir la présence de la Chambre des communes, et celle-ci étant venue avec Son Honneur le PRÉSIDENT,

son Orateur, il plaît à Son Excellence de commencer la première session du dix-huitième Parlement du Canada par le discours suivant :

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Notre réunion se trouve assombrie par la perte que la mort de notre regretté et bien-aimé souverain, le roi George V, a causée au Canada, en même temps qu'à toutes les parties de l'Empire. La douleur qui s'est si universellement manifestée n'a été qu'une des nombreuses preuves de la grande considération dont feu Sa Majesté était l'objet de la part des individus et des peuples. Il n'est pas un territoire de Sa Majesté où l'on ait plus profondément éprouvé qu'au Canada le sentiment d'une perte nationale et personnelle. La patience et la sagesse du Roi George, l'exemple qu'il donna du courage et de la fidélité au devoir, tout le long d'un règne marqué d'angoisses sans pareilles, demeureront dans notre souvenir comme un précieux patrimoine.

Je me joins à vous pour offrir au roi Edouard VIII, à Sa Majesté la reine Marie et à tous les membres de la famille royale, l'expression de notre vive sympathie dans le deuil qui les frappe. Le peuple canadien éprouve déjà pour le nouveau roi un sentiment d'affection et d'attachement personnel, auquel ont donné lieu les visites de Sa Majesté dans notre pays, comme les nombreuses amitiés et les relations étendues, nouées au temps où nous le connaissions tous sous le nom de Prince de Galles. A ce sentiment viendront s'ajouter, à un degré toujours croissant, le dévouement et la fidélité.

Je suis profondément sensible au grand honneur qui m'a été fait lorsque j'ai été choisi comme représentant du roi au Canada. Je suis heureux que mon premier contact avec les membres des deux Chambres coïncide avec l'ouverture de la première session de la dix-huitième législature. J'entrevois avec le plus grand plaisir nos relations des quelques années à venir.

La gravité de la situation internationale est une cause d'anxiété dans le monde entier. Mes ministres croient réellement exprimer le sentiment du pays en continuant d'adhérer aux fins et à l'idéal que se propose la Société des Nations et en cherchant, de concert avec les membres de la Société ainsi qu'avec d'autres Etats, à maintenir la paix par tous les moyens appropriés et pratiques, de même qu'à créer dans le monde un ordre de choses fondé sur la justice et l'équité.

Le chômage reste au Canada le problème national le plus urgent. Bien que le nombre des gens au travail ait augmenté, celui des personnes assistées n'accuse aucune régression.

Afin de parer à l'état de crise actuel, vous serez appelés, avec l'assentiment des gouvernements de toutes les provinces du Canada, à autoriser la création d'une commission nationale bien représentative qui collaborera avec les provinces et les municipalités dans un commun effort pour procurer du travail aux chômeurs, et dans la surveillance des fonds de secours. La commission, secondée par un comité consultatif où les divers éléments seront représentés, visera à coordonner les efforts de la nation en vue de multiplier les occasions d'emploi rémunérateur.

Les camps qui avaient été établis pour recevoir les célibataires sans foyer ont déjà été en partie transférés du ministère de la Défense nationale au ministère du Travail. On s'effor-